

● (1550)

Le député dit que le taux de chômage reste intolérable. Je suis d'accord. Sachons cependant accorder le crédit à ceux qui le méritent. En septembre 1984, le taux de chômage était de 11.6 p. 100. En septembre 1985, il était de 10.1 p. 100. C'est une baisse appréciable du chiffre global du chômage.

Le député a parlé des personnes à petits revenus qui ont bien besoin d'occasions de gagner davantage. La population active a été grossie de 300,000 personnes. Ces gens ne vont-ils pas gagner davantage?

Au cours des vingt dernières années, nous avons perdu 2 p. 100 de notre commerce international. Le Canada avait toujours occupé 5.5 p. 100 du commerce international, mais à cause des mauvaises politiques économiques de gouvernements successifs, notre part des échanges internationaux est aujourd'hui d'environ 3.5 p. 100. Si nous pouvons reconquérir 1 p. 100 de ces échanges au cours des trois années et demie qui restent au mandat du gouvernement actuel, nous allons créer 400,000 emplois au Canada. C'est pourquoi nous cherchons à accroître le commerce, à retrouver la stabilité et le dynamisme économique. C'est pourquoi nous visons à faire baisser les taux d'intérêt, pour inciter les Canadiens à investir davantage au Canada pour faire croître leurs propres entreprises.

La liste n'est pas épuisée. Je ne comprends pas comment le député peut dire que notre politique économique n'est pas constructive.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je pourrais peut-être passer à un troisième sujet de questions et réponses, concernant l'image du réservoir de capitaux que le député a évoquée. Il s'est servi de cette métaphore pour renforcer un argument sur les taux d'intérêt que doivent payer les Canadiens.

La métaphore est une figure de style qui peut être fort dangereuse. Le député a donné à entendre qu'il y aurait au Canada une quantité immuable de capitaux. Le gouvernement monopolise une partie de ces capitaux, mais s'il en prend trop, il n'en restera pas assez pour les autres. Avec cette métaphore, le député donne une très fausse impression. La somme des capitaux qui sont à la disposition des banquiers et des financiers du pays n'est pas fixe. Il n'est pas nécessaire de croire à la théorie du crédit social pour comprendre que l'élargissement du crédit n'est pas opéré uniquement par le ministère des Finances ou la Banque du Canada, ou encore pour comprendre que lorsque des projets valables peuvent être réalisés, qu'ils soient du secteur public ou privé, on trouve le capital nécessaire et l'on accorde le crédit qu'il faut, de sorte que le réservoir de capitaux se remplit, pour reprendre la métaphore du député. Il n'est pas du tout évident qu'en invitant les Canadiens à acheter des obligations d'épargne et d'autres instruments financiers, le gouvernement du Canada ait, de quelque façon, fait grimper les taux d'intérêt au Canada.

Par conséquent, je suis d'avis que la métaphore du député nous induit en erreur. En outre, si le député veut déterminer les contraintes existant à cet égard, il lui suffit de se reporter au début des années 1940, à l'époque où le gouvernement du Canada sortait de la dépression. Il subissait justement les

Message du Sénat

contraintes dont parle le député. Quand le gouvernement a commencé à relever les défis de la Seconde Guerre mondiale, il a découvert que la difficulté n'était pas de trouver l'argent, car les gouvernements peuvent aisément trouver les capitaux dont ils ont besoin. Le problème tenait plutôt à la rapidité avec laquelle on pouvait investir cet argent et augmenter la capacité de production en dotant les usines du matériel nécessaire, ainsi de suite.

Nous comptons des centaines de milliers de chômeurs et plein d'installations de production qui tournent au ralenti; il me semble donc que la métaphore du réservoir d'argent qui se vide est tout à fait fautive. Je suis certain que le député aura quelques mots à dire là-dessus.

Le président suppléant (M. Charest): Je suis convaincu que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) a un commentaire à faire.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir convaincu quelqu'un à la Chambre. Le député de Sherbrooke (M. Charest) n'est certainement pas un homme facile à convaincre.

Je crois que le réservoir de capitaux est une bonne métaphore. Je me demande ce que le député nous suggère de faire au juste. Nous conseille-t-il d'imprimer plus de billets? Nous ne pouvons pas mettre purement et simplement la planche à billets en marche. On ne peut pas imprimer purement et simplement des billets et les distribuer à tous ceux qui en veulent, à moins que le pays ne soit assez riche pour le permettre.

Nous préconisons de changer les possibilités d'investissement au Canada, pour les étrangers et pour les Canadiens. Si les Canadiens investissent dans leur pays et gardent ici ce réservoir de capitaux au lieu d'aller investir à l'étranger, le pays s'enrichira. Le réservoir dont je parle prendra de l'importance. Moins le gouvernement aura besoin d'aller puiser dans ce réservoir et plus il y aura d'argent à la disposition des entreprises, des particuliers et des sociétés canadiennes et étrangères. Il leur sera plus facile et moins coûteux d'essayer de puiser à la même source. Le niveau des taux d'intérêt baissera considérablement au Canada.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est écoulée.

On m'a signalé que j'ai annoncé le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) comme député de Thunder Bay-Atikokan. Je n'arrive pas à comprendre comment j'ai bien pu commettre cette erreur, mais on me l'a signalée.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-73, Loi portant validation de certaines ordonnances du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.